



**eURALYS**

**Euralys Syndicat intercommunal**  
*Acteur au cœur de l'eurométropole*

103 rue de Lille, BP 20124, 59431 Halluin CEDEX  
t 03 20 28 19 61 f 03 20 28 19 62  
contact@euralys.eu [www.euralys.eu](http://www.euralys.eu)

## **Délibération n° 2016-1 du 25 février 2016 relative au procès-verbal du Comité syndical du 15 décembre 2015**

L'an deux-mille-seize, le vingt-cinq février, à dix-huit heures et trente minutes, le Comité syndical d'Euralys Syndicat intercommunal s'est réuni en mairie de Bousbecque, salle du conseil, sous la présidence d'Alain Detournay.

Date de la convocation : 19 février 2016.

Nombre de membres en exercice : 14.

Présents votants (14) :

- Alexandre Beeuwsaert, 1<sup>er</sup> délégué de Bousbecque ;
- Élodie Haquette, suppléante de Véronique Playoust-Garnier, 2<sup>e</sup> déléguée de Bousbecque ;
- Alain Detournay, Président, 1<sup>er</sup> délégué de Comines ;
- Jean-Claude Boutry, 2<sup>e</sup> délégué de Comines ;
- Christophe Liénart, 1<sup>er</sup> délégué de Deûlémont ;
- Emmanuel Wambre, 2<sup>e</sup> délégué de Deûlémont ;
- Lydie Vivier-Verpoort, suppléante de Gustave Dassonville, 1<sup>er</sup> délégué d'Halluin ;
- François Dedryver, 2<sup>e</sup> délégué d'Halluin ;
- Jacques Rémony, 2<sup>e</sup> Vice-président, 1<sup>er</sup> délégué de Linselles ;
- Yves Lefebvre, 2<sup>e</sup> délégué de Linselles ;
- Jean-Jacques Veroone, 1<sup>er</sup> délégué de Warneton ;
- Nicolas Déan, 2<sup>e</sup> délégué de Warneton ;
- Jean-Gabriel Jacob, 1<sup>er</sup> Vice-président, 1<sup>er</sup> délégué de Wervicq-Sud ;
- Annie Deltour, 2<sup>e</sup> déléguée de Wervicq-Sud.

Absents excusés (1) :

- Gustave Dassonville, 1<sup>er</sup> délégué d'Halluin.

Présents non-votants (4) :

- Annie Bosquart, suppléante d'Alexandre Beeuwsaert, 1<sup>er</sup> délégué de Bousbecque ;
- Martine Hoflack, suppléante d'Alain Detournay, 1<sup>er</sup> délégué de Comines ;
- Yvon Cornille, suppléant de Jean-Gabriel Jacob, 1<sup>er</sup> délégué de Wervicq-Sud ;
- Cathy Lefebvre, suppléante d'Annie Deltour, 2<sup>e</sup> déléguée de Wervicq-Sud.

## Délibération n° 2016-1 du 25 février 2016 relative au procès-verbal du Comité syndical du 15 décembre 2015

LE COMITÉ SYNDICAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu les articles 15 et 28 du règlement intérieur du Comité syndical ;  
Vu le procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 15 décembre 2015 ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité :

**Article unique.** — Le procès-verbal ci-annexé de la réunion du Comité syndical du 15 décembre 2015 est adopté.

Transmis en préfecture le 3 MAR. 2016

Acte certifié exécutoire à dater de ce jour.



Pour extrait conforme

Le Président,

ALAIN DETOURNAY

## Procès-verbal

L'an deux-mille-quinze, le quinze décembre, à dix-huit heures trente minutes, le Comité syndical d'Euralys Syndicat intercommunal s'est réuni en mairie de Wervicq-Sud, salle du conseil, sous la présidence d'Alain Detournay.

Date de la convocation : 9 décembre 2015.

Nombre de membres en exercice : 14.

Présents votants (14) :

- Annie Bosquart, suppléante d'Alexandre Beeuwsaert, 1<sup>er</sup> délégué de Bousbecque ;
- Véronique Playoust-Garnier, 2<sup>e</sup> déléguée de Bousbecque ;
- Alain Detournay, Président, 1<sup>er</sup> délégué de Comines ;
- Jean-Claude Boutry, 2<sup>e</sup> délégué de Comines ;
- Christophe Liénart, 1<sup>er</sup> délégué de Deülémont ;
- Emmanuel Wambre, 2<sup>e</sup> délégué de Deülémont ;
- Gustave Dassonville, 1<sup>er</sup> délégué d'Halluin ;
- François Dedryver, 2<sup>e</sup> délégué d'Halluin ;
- Jacques Rémory, 2<sup>e</sup> Vice-président, 1<sup>er</sup> délégué de Linselles ;
- Yves Lefebvre, 2<sup>e</sup> délégué de Linselles ;
- Jean-Jacques Veroone, 1<sup>er</sup> délégué de Warneton ;
- Nicolas Déan, 2<sup>e</sup> délégué de Warneton ;
- Jean-Gabriel Jacob, 1<sup>er</sup> Vice-président, 1<sup>er</sup> délégué de Wervicq-Sud ;
- Annie Deltour, 2<sup>e</sup> déléguée de Wervicq-Sud.

Absents excusés (1) :

- Alexandre Beeuwsaert, 1<sup>er</sup> délégué de Bousbecque.

Présents non-votants (4) :

- Élodie Haquette, suppléante de Véronique Playoust, 2<sup>e</sup> déléguée de Bousbecque ;
- Martine Hoflack, suppléante d'Alain Detournay, 1<sup>er</sup> délégué de Comines ;
- Cathy Lefebvre, suppléante d'Annie Deltour, 2<sup>e</sup> déléguée de Wervicq-Sud ;
- Yvon Cornille, suppléant de Jean-Gabriel Jacob, 1<sup>er</sup> délégué de Wervicq-Sud.

### Ouverture de la séance

Le Président ouvre la séance à 18 h 35. M. Jacob est désigné secrétaire de séance ; M. Dewidehem, directeur général, et M<sup>me</sup> Verroye, assistante de direction, sont désignés auxiliaires. M. Jacob procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

Le Président informe que le Bureau syndical s'est réuni les 5 et 19 novembre et le 3 décembre 2015 ; celui-ci a discuté en particulier des finances et de la fusion des Maisons de l'emploi et Mission locale. La stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance fera l'objet d'une signature officielle le 19 janvier 2016.

S'agissant du développement durable, le Président remercie M. Veroone pour son investissement et celui de la commission dans les divers projets et actions. Il rappelle qu'Euralys s'est mobilisé dans le

cadre du défi des familles à énergie positive, qui se déroule du 1<sup>er</sup> décembre 2015 au 30 avril 2016 et qui compte désormais une équipe euralyssoise de 12 foyers. Enfin, la 2<sup>e</sup> édition de l'opération intercommunale « Ensemble, nettoisons la nature ! » se déroulera le samedi 19 mars 2016.

## Procès-verbal du Comité syndical du 15 octobre 2015

LE COMITÉ SYNDICAL,

Délibération n° 2015-21

Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu les articles 15 et 28 du règlement intérieur du Comité syndical ;  
Vu le procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 15 octobre 2015 ;

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE, à l'unanimité :**

Article unique. — Le procès-verbal ci-annexé de la réunion du Comité syndical du 15 octobre 2015 est adopté.

## Débat sur les orientations budgétaires pour 2016

Le Président expose le rapport sur les orientations budgétaires pour 2016. En 2015, les dépenses prévues devaient être réalisées à 93 %. Le prochain budget pour 2016 devra comprendre des dépenses supplémentaires, notamment en raison de l'évaluation externe estimée à 10 000 € à laquelle le CLIC sera soumis et de l'intégration du dispositif « Mission locale » à la suite de la fusion des Maison de l'emploi (MDE) et Mission locale (ML).

Les contributions communales seront consolidées en début 2016 lorsque les populations légales seront connues. Selon le projet du Bureau syndical, la contribution relative à l'emploi pourrait diminuer de 0,50 €/habitant au profit d'Euralys afin d'équilibrer le budget syndical, en particulier celui du CLIC, sans alourdir les dépenses extérieures des communes.

M. Veroone souligne que les dotations de la MEL seront réduites : une baisse de 10 % sera observée l'année prochaine pour Warneton. Il est favorable à une réduction de la contribution à la MDE-ML au profit d'Euralys et soutient à la fois le Syndicat, structure de proximité, et le CLIC, qui est particulièrement important pour une petite commune rurale telle que Warneton.

M. Jacob soulève que le CLIC n'est pas en péril et qu'il est appelé prochainement à une mutualisation et un regroupement avec d'autres CLIC. Il avait proposé que les communes versent une subvention exceptionnelle de 0,20 €/habitant en faveur du CLIC pour financer l'évaluation externe. En tant que président de la MDE-ML, il ne peut accepter une ponction de 25 000 € sur la contribution versée à la MDE : au regard du fort taux de chômage sur le bassin d'emploi (15 %), une telle mesure apparaîtrait de manière négative. Il ajoute qu'une diminution de 25 000 € de la contribution d'Euralys conduirait au total à une baisse de 100 000 € des recettes de la MDE car les fonds FSE viennent en abondement des contributions territoriales.

M<sup>me</sup> Deltour s'étonne que cette diminution proposée touche le PLIE alors que ce dispositif bénéficie à des demandeurs d'emploi de longue durée, touchant le RSA, qui ont besoin d'aide et qui n'ont pas besoin d'être davantage défavorisés.

M. Dassonville rejoint les avis du Président et de M. Veroone. Il ne s'agit pas de remettre en cause les structures concernées ni leur travail, même si les résultats souhaités ne sont pas toujours observés. Euralys a une problématique budgétaire à l'instar des communes. Halluin ne versera pas un centime supplémentaire. Le CLIC est un service quotidien presque vital pour les personnes âgées dans les villes. Favoriser l'emploi reste une priorité, mais le CLIC doit être pleinement soutenu et maintenu. Cette diminution de 0,50 €/habitant n'est qu'une proposition, qui lui paraît toutefois être la moins

mauvaise solution. Une réflexion plus approfondie soit être menée, notamment avec Tourcoing, sur la fusion des structures.

M. Jacob indique que la MDE-ML travaille déjà à la mutualisation avec la MDE-ML Métropole Nord-Ouest par le **partage de l'emploi** de directeur notamment. Les effets de ces mutualisations ne pourront pas se faire sentir tout de suite. **Il n'y a pas lieu de réduire la contribution à la MDE.**

Le Président répond que cette proposition résulte de la réduction **drastique des dotations de l'État.**

M. Liénart rappelle que les réunions de novembre et décembre du Bureau syndical ont traité de **l'équilibre budgétaire à trouver pour 2016. La subvention du Département de 100 000 € pour le CLIC n'a toujours pas été confirmée par écrit et reste donc incertaine.** Deùlémont devrait voir ses **dotations de l'État diminuer de moitié. Les maires ont bien exprimé en Bureau syndical qu'aucune augmentation des dépenses extérieures ne pourrait se faire.** Le manque de retours de la MDE-ML a conduit à cette proposition de diminution de **0,50 €/habitant.**

M<sup>me</sup> Playoust indique que la situation budgétaire de Bousbecque est identique et que pas un centime ne sera versé en plus. Le budget **syndical consacré au développement durable a été jusqu'à présent de 0 €** ; les élus se chargent de réaliser les actions. Il faudrait faire de **même pour l'emploi.**

M. Rémory précise que les dotations **de l'État** pour Linselles seront également réduites de moitié et que sa commune ne donnera **pas un centime de plus en 2016. Pour financer l'évaluation externe, il faudra soit verser une subvention exceptionnelle, soit réduire la contribution à la MDE-ML.** La ML **coute très cher et le retour que la commune en a n'est pas forcément à la hauteur des montants versés.** Linselles adhèrera à la solution retenue.

M. Jacob indique **que l'on ne peut pas toucher à la ML dans la mesure où elle est régie financièrement par une convention tant que la fusion n'est pas effective.**

M<sup>me</sup> Deltour insiste sur la nécessité **de défendre l'emploi.**

**M. Veroone se dit très soucieux de l'emploi.** Cependant, il est impossible de ne pas trouver des contacts dans les communes afin de trouver des emplois si jamais la MDE devait disparaître. Sa commune **compte 4 demandeurs d'emploi, qu'il prend directement en charge afin de leur trouver un emploi.**

Le Président rappelle que **l'équation est difficile à résoudre** car Euralys est **dans l'obligation de présenter des budgets en équilibre.**

M. Dassonville fait remarquer que, pour le sport, le développement durable et le CISPD, aucun **budget n'est alloué alors que des actions sont menées, notamment** pour ce qui concerne sa délégation avec le service de **prévention de la mairie d'Halluin.** Il souligne que la question de la sécurité est aussi importante **pour la population que l'emploi.**

M<sup>me</sup> Playoust confirme **qu'à l'instar de l'emploi et de la sécurité, le développement durable est tout aussi important.**

\*\*

LE COMITÉ SYNDICAL,

Délibération n° 2015-22

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2312-1 et L. 5211-36 ;

Vu le règlement intérieur du Comité syndical ;

Vu le rapport adressé aux délégués à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires pour 2016 ;

**Considérant qu'un débat doit avoir lieu au Comité syndical sur les orientations budgétaires à venir sur la base d'un rapport présenté par Monsieur le Président ;**

Après en avoir délibéré,

DÉCLARE, à l'unanimité :

Article unique. — Il est pris acte du débat sur les orientations budgétaires pour 2016.

## Contributions communales pour 2016

Le Président propose de voter les contributions pour 2016 sur la base de celles de 2015 afin de pouvoir échelonner les paiements dès janvier 2016 et ainsi permettre de conserver de la trésorerie. Elles seront revues en 2016 au moment du vote du budget primitif.

✱

LE COMITÉ SYNDICAL,

Délibération n° 2015-23

Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu les statuts d'Euralys, notamment leurs articles 2 et 9 ;

Considérant que les recettes du budget d'Euralys comprennent notamment les contributions des communes membres ; que celles-ci sont fixées par le Comité syndical ; que le budget primitif pour 2016 sera établi dans un délai de deux mois ; **qu'il convient dès à présent de déterminer de manière provisoire les contributions communales pour 2016 en reprenant le montant des contributions de l'exercice actuel ;**

Après avoir délibéré,

**DÉCIDE, à l'unanimité :**

Article 1<sup>er</sup>. — **La contribution globalisée et provisoire des communes membres d'Euralys pour 2016 s'établit comme suit :**

- Bousbecque.....	37 196,16 €
- Comines.....	53 485,20 €
- Deûlémont.....	10 808,73 €
- Halluin.....	86 950,80 €
- Linselles.....	54 193,14 €
- Warneton.....	937,90 €
- Wervicq-Sud.....	26 876,80 €

soit un total de ..... 270 448,73 €

**Ces recettes seront imputées à l'article 74748 du budget de fonctionnement pour 2016.**

Article 2. — Cette contribution sera versée par les communes dès le mois de janvier 2016, en une fois ou, d'un commun accord entre Euralys et la commune concernée, de manière échelonnée durant l'année.

Article 3. — Le montant de cette contribution sera révisé à l'occasion de l'adoption du budget primitif pour 2016.

## Mise à disposition du service des archives d'Halluin

LE COMITÉ SYNDICAL,

Délibération n° 2015-24

Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu les statuts d'Euralys, notamment son article 2 ;

Considérant qu'Euralys a pour compétence l'étude et la mise en place d'une politique de gestion des archives municipales et, en particulier, l'assistance technique à la gestion des archives municipales ; que les communes de Bousbecque, Deûlémont et Linselles ont adhéré à cette compétence ;

Considérant que la commune d'Halluin dispose d'un service des archives ; que celui-ci a été mis à disposition d'Euralys pour l'exercice de la compétence syndicale depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011 ; que cette mise à disposition, qui a donné satisfaction, présente un intérêt manifeste pour Euralys dans le cadre d'une bonne organisation de ses services ; qu'il y a lieu de reconduire cette mise à disposition de service ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité :

Article 1<sup>er</sup>. — Le principe de la mise à disposition du service des archives de la commune d'Halluin au profit d'Euralys à raison de 14 heures de travail par semaine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 et pour une durée d'une année est approuvé.

Article 2. — Monsieur le Président est autorisé à signer la convention correspondante de mise à disposition de service entre la commune d'Halluin et Euralys.

Article 3. — La dépense correspondante sera imputée à l'article 62878, sous-fonction 323, du budget de fonctionnement pour 2016.

Article 4. — Les contributions communales au titre de la gestion des archives municipales sont calculées sur la base des frais engagés par le service des archives d'Halluin pour l'exercice de la compétence syndicale et au *prorata temporis* de l'activité dans chacune des communes.

## Clôture de la séance

Constatant l'épuisement de l'ordre du jour, le Président conclut la séance en remerciant les membres du Comité syndical ainsi que la commune de Wervicq-Sud. M. Jacob clôt la réunion et invite les membres à prendre part au verre de l'amitié.

La séance est levée à 19 h 25.

Le Secrétaire de séance,  
JEAN-GABRIEL JACOB



Le Président,  
ALAIN DETOURNAY